

Conseil du 1^{er} octobre 2016 En résumé

Rapport du Dr Louis Godin

Mise en contexte : L'opinion publique demeure défavorable envers les médecins de famille et ceux-ci demeurent au centre de la joute politique.

Aussi, l'ombre de la vérificatrice générale plane toujours, sans oublier l'entrée en jeu du gouvernement fédéral qui mettra certainement l'accent sur le salaire des médecins.

Négociations : La nouvelle nomenclature va bien en général. Certaines difficultés sont vécues dans les UMF notamment lorsque le médecin-superviseur n'est pas le médecin traitant et, dans les sans rendez-vous, il est question du délai d'inscription pour avoir droit au forfait de prise en charge.

Rémunération mixte : Différents secteurs sont rencontrés pour documenter l'activité de ces milieux pour la création du mode mixte (soins physiques en psychiatrie, réadaptation, clinique de la douleur, clinique d'oncologie, toxicomanie).

PQADME (Programme québécois d'adoption du dossier médical électronique) : Il y a environ 1500 médecins qui ne sont pas informatisés.

Le CMQ a un projet de règlement pour rendre obligatoire l'informatisation.

La FMOQ désire alléger la procédure de remboursement des licences et financer le perfectionnement des médecins pour le DMÉ.

Activités médicales particulières : À abolir pour les 15 ans et plus. Le MSSS craint un manque d'effectifs pour les CHSLD. La FMOQ propose au ministère de considérer les CHSLD comme le maintien à domicile avec la possibilité d'inscrire des patients.

Prise en bloc de patients lorsqu'un médecin prend sa retraite ou qu'il déménage : La procédure sera probablement officialisée d'ici 1 semaine. Le nombre de patients est fixé de 250 à 1000. Ce nombre peut être accepté par un médecin ou un groupe de médecins qui se répartissent les patients entre eux. L'avantage de cette mesure : ces patients sont considérés inscrits. Il n'y a donc pas d'influence négative sur le taux d'inscription. Les modalités de rémunération seront les suivantes : à la date du transfert, 50% des suppléments sera versé pour les

patients non vulnérables, vulnérables et super vulnérables. L'autre 50% le sera à la date d'inscription. Il est obligé de voir les vulnérables en dedans d'un an et les non vulnérables avant 3 ans. Ces suppléments pourront être récupérés si les délais de prise en charge ne sont pas respectés, si le patient s'inscrit auprès d'un autre médecin ou si le taux d'assiduité n'est pas atteint.

Les demandes en cours

Acte de vaccination demandé au MSSS : Déterminer un frais minimal plutôt que de payer une visite de suivi plus coûteuse.

Acte multidisciplinaire : Pour favoriser le travail avec les infirmières pour les médecins en GMF ou non (discussion de cas, ordonnances collectives, suivi de patient).

Frais accessoires : Les frais accessoires pourront être facturés pour le transport des prélèvements biologiques (5\$) et sanguins (15\$) à compter du 1er janvier 2017. Cela ne modifie en rien les services non assurés. Le coût de la cryothérapie est en évaluation par le MSSS. Les tarifs à l'acte devront être ajustés entre autres pour les vasectomies, pose de stérilet, infiltration, petite chirurgie.

APSS (Accès priorisé aux services spécialisés) : L'utilisation des formulaires de prescriptions pour les premières spécialités débutera le 31 octobre 2016. Ces formulaires seront intégrés dans les DME. Le médecin de famille n'est pas responsable des examens pré requis.

Comité des communications (le rapport est présenté par le Dr Sylvain Dion) : Par rapport à la population : un sondage sera envoyé pour connaître l'opinion publique sur la relation patient-médecin. Par rapport aux membres de la FMOQ : Le Dr Godin fait la tournée des Associations. Il a aussi été question de notre place dans les médias sociaux et que la FMOQ soit plus proactive.

Entente sur l'accessibilité : Les chiffres, non officiels, au 9 septembre 2016 sont : 72,6% pour l'inscription, et 78,4% d'assiduité. Sur 8542 médecins, 2300 ont une pratique exclusive en établissement donc moins de 25 patients et 4000 médecins ont entre 25 et 1000 patients.

L'application de la loi 20 se fera de façon individuelle pour les médecins ayant moins de patients, qu'ils soient en établissement ou pas. Important : on ignore le nombre minimal de patients qui sera exigé.

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec* T. (514) 875-7412 * Fax (514) 875-9365 *C. info@amclscq.org

Comment se traduira l'application de la loi 20 :

- Coupure de salaire : à quel niveau, on ne le sait pas.
- Travailler avant 7h et après 20h sur le site de rendez-vous de la RAMQ : ces rendez-vous seront accessibles à toute la population.
- Le ministre pourra aussi rouvrir les Ententes négociées à son gré, gérer votre horaire, c'est-à-dire fixer les rendez-vous aux 10 à 15 minutes, déterminer l'heure de début et de fin, fixer les jours travaillés et l'endroit où vous travaillez, etc.

La seule façon de se débarrasser de la loi 20, c'est l'entente sur l'accessibilité et il faut vider les GAMF.

Par rapport au GMAF, la version de septembre a été améliorée donc il faut recommencer à l'utiliser. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez communiquer avec la FMOQ. Il y aura une autre mise à jour en décembre.

Une affiche sur l'assiduité est en préparation par la FMOQ afin de conscientiser les patients sur l'importance de consulter leur médecin de famille en premier.

Résolutions du Bureau

Frais accessoires : La résolution, adoptée à l'unanimité, est que les frais accessoires seront financés à même l'enveloppe budgétaire à condition que cela reste équitable avec ce qui est proposé à la FMSQ.

Rapport des affaires professionnelles Dr Michel Desrosiers

Mode mixte : Certains irritants ont été corrigés entre autres en santé publique pour la garde en disponibilité. En CLSC et en UMF, l'intégration de la nouvelle nomenclature est complétée. Le versement du montant rétroactif, pour les médecins ayant adhéré entre le 1er novembre 2015 et le 31 janvier 2016, se fera en novembre. Le chiffrier de calcul, sur le site de la FMOQ, pour le mode mixte a été harmonisé avec la nouvelle nomenclature. Enfin pour les médecins qui voudraient adhérer au mode mixte, ils peuvent le faire sans attendre le renouvellement de leur nomination. Ce n'est pas encore rendu à la RAMQ, donc il faut faire la demande au Dr Desrosiers à la FMOQ.

Aide médicale à mourir : Les médecins qui ont adhéré au mode mixte pourront être payés (acte défini), mais ils devront attendre avant de transmettre à la RAMQ. Pour les médecins à tarif horaire et honoraires fixes, cette rémunération ne s'applique pas.

Demande du Conseil du trésor pour le RREGOP retraite :

- Le nombre d'années maximales de cotisation augmentera progressivement d'une année, par année, pour atteindre 40 ans le 1er janvier 2018.
- L'âge pour retirer une rente sans pénalité passera à 61 ans le 1er janvier 2019 ou 60 ans lorsque la somme de l'âge et des années de services atteint 90.
- Le taux annuel de réduction (pénalité) passera de 4% à 6% par année à partir de 1er juillet 2020.
- Une mesure transitoire s'appliquera pour ceux ayant convenu une entente avant le 11 mai 2016 ou une retraite progressive entre 11 mai 2016 et 7 septembre 2016, c'est l'âge de 60 ans ou 35 ans de service et la réduction s'il y a lieu est de 4%.

Rapport de la direction la planification et de régionalisation-communications, Dr Serge Dulude

Journée de formation en accès adapté : 1^{er} novembre 2016 au Hyatt Regency. 60 médecins inscrits sur une capacité de 150. C'est la dernière chance pour y participer.

Mentorat : C'est la 4^e année ; si vous êtes intéressés à devenir un mentor, contacter le Dr Serge Dulude.

GAMF : Sondage de la FMOQ à venir afin de documenter les nouveaux ou autres patients qui ne se présentent pas à leur rendez-vous sans aviser ou à la dernière minute et sans raison urgente.

Rapport de DFP, Dr Claude Guimond

- Sondage courriel sur le médecin du Québec à venir.
- La revue Médecin du Québec est disponible en PDF et elle est téléchargeable à partir de la version tablette.
- Application iPad et iPhone pour le Médecin du Québec et TDAH.

LA GRANDE
MARCHÉ

ENCOURAGÉE PAR:
le grand
DEFI
PRESCRIT
PAR LES
MÉDECINS
DE FAMILLE
PIERRE LAVOIE

Québec et Jonquière : 22 octobre 2016

Montréal : 23 octobre 2016

Inscrivez-vous et

invitez vos patients à y participer !

[Inscription en ligne](#) ou bien sur place le jour de l'événement en vous rendant à un kiosque d'information.